



Dans le cadre de la 60<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, l'Union interparlementaire et le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique ont le plaisir de vous inviter à une réunion parallèle intitulée :

***Mise en œuvre dans les pays arabes de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité***

Ces cinq dernières années, de nombreux Etats de la région arabe ont connu plusieurs vagues successives de révoltes et de troubles révolutionnaires. La plupart de ces soulèvements ont engendré des actes de violence sans précédent, un climat d'insécurité et de très longs conflits armés. Bien qu'ayant menacé la sécurité de la population civile dans son ensemble, cette situation a eu des conséquences désastreuses en particulier pour les femmes et les filles. Celles-ci sont notamment devenues sujettes à l'exploitation et la maltraitance sexuelles ainsi qu'à d'autres formes de violence de plus en plus graves à leur encontre, telles que le viol, la traite des êtres humains, les mariages d'enfants et les mariages forcés.

La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité se penche sur les défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées en situation de conflit. Elle exige la protection des droits des femmes et des filles durant les périodes de conflit et post-conflit, et la participation des femmes aux processus de maintien et de consolidation de la paix, de résolution des conflits, de reconstruction post-conflit ainsi que dans les processus décisionnels. Elle prescrit également l'apport de services de secours et de réparation à l'intention des femmes et des filles. Ces domaines sont connus comme étant les quatre piliers de la résolution 1325, également appelés les "quatre P" : prévention, participation, protection et services de secours et de réparation.

Les parlements peuvent jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre de ces quatre piliers. Ils peuvent adopter des lois et élaborer des politiques propres à réaliser pleinement les objectifs de la résolution sur *les femmes, la paix et la sécurité*, à savoir, entre autres, des lois contre la discrimination prévoyant par exemple l'introduction de quotas afin d'augmenter la présence des femmes dans les postes décisionnels dans le cadre de missions de paix ou dans l'armée; des directives garantissant la formation des femmes sur les processus de résolution des conflits, de maintien et de consolidation de la paix; des lois visant à renforcer et ancrer les concepts de la protection des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. En outre, les parlements peuvent contribuer à la mise en œuvre de ces lois et politiques, en veillant à ce que des plans d'action nationaux soient préparés, adoptés et entièrement financés et que des instruments de contrôle adéquats soient en place. Cependant, la plupart des Etats de la région arabe ne disposent pas de ces importants cadres juridiques et politiques.

En vue de remédier à cette situation, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale en partenariat avec le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique, et l'Union interparlementaire ont mis en œuvre un projet complet visant à une meilleure compréhension et application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans la région arabe. Entre 2013 et 2015, ce projet a permis le développement d'outils spécifiques à l'intention des parlementaires et le renforcement des capacités de parlementaires de neuf pays arabes à mettre en œuvre la résolution 1325 par l'adoption de lois, l'élaboration de politiques et de prévisions budgétaires ainsi que la création de partenariats.

En se basant sur les leçons tirées de ce projet, la réunion parallèle se penchera sur la manière dont les parlements peuvent apporter leur propre contribution dans la mise en œuvre de la résolution 1325 dans la région arabe. Elle permettra également d'identifier les meilleurs moyens de s'assurer que la région respecte entièrement les dispositions de la résolution et de répondre aux besoins des femmes et des filles autant pendant les conflits que dans les efforts en vue d'empêcher les conflits.

**Présidente**

**Mme Margaret Mensah-Williams**

Présidente du Conseil national de Namibie et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP

**Modérateurs et intervenants**

**Mme Mehrinaz El Awady**

Directrice par intérim, Centre pour les femmes, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale

**Mme Houda Mejri**

Spécialiste des questions de parité, centre de coordination pour la gouvernance participative et l'engagement des citoyens, Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique

**Mme Brigitte Filion**

Spécialiste de programme, Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP

**Mme Salma Nims**

Secrétaire générale, Commission nationale jordanienne de la femme

**Date et heure : lundi 14 mars 2016, 18 h.30-19 h.45**

**Lieu : Ex-Press Bar, dans le bâtiment de l'Assemblée générale**

**N.B. : L'Ex-Press Bar n'étant pas équipé pour l'interprétation, la réunion se déroulera en anglais seulement.**